

Département de l'Enseignement Privé

Lille, le 6 janvier 2025

N° 25-0001

**Bureau de gestion des contractuels
du second degré 2 (BGC2D2)**

Affaire suivie par :

Sandrine LIEBART

Tél : 03 28 37 16 90

Mél : ce.depseconddegre2@ac-lille.fr

**Bureau de gestion des contractuels
du second degré 1 (BGC2D1)**

Affaire suivie par :

Solange NOREK

Tél : 03 28 37 16 75

Mél : ce.depseconddegre1@ac-lille.fr

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement d'enseignement privé
du 2nd degré lié à l'Etat par contrat

Objet : liste d'aptitude d'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés : campagne 2025-2026

Références :

- article R.914-64 du Code de l'éducation
- décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré
- note de service MENF2211580C du 22 avril 2022 relative à l'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, publiée au bulletin officiel n° 20 du 19 mai 2022

La présente circulaire a pour objet de présenter les modalités de recueil des candidatures de certains maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat en vue de leur inscription sur la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Les conditions de recevabilité des demandes sont présentées dans la note descriptive jointe en annexe.

Pour chaque candidat, le dossier d'inscription (**annexes I et II**), conforme aux éléments indiqués dans la note descriptive, devra être transmis, sous couvert hiérarchique, uniquement par voie électronique, au bureau de gestion dont relève l'établissement d'affectation du maître à l'adresse :

- ce.depseconddegre1@ac-lille.fr pour le BGC2D1

ou

- ce.depseconddegre2@ac-lille.fr pour le BGC2D2

accompagné de l'avis du chef d'établissement (**annexe III**) pour le vendredi 31 janvier 2025 au plus tard.

Le contingent national de promotions au titre de l'année 2025-2026 pour la liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés est communiqué en annexe IV.

Tout dossier incomplet sera retourné au maître et sa candidature ne sera pas étudiée dans le cadre de la campagne 2025-2026.

PJ : note descriptive / annexes I à IV

Il vous appartient d'informer le plus largement possible les maîtres concernés et de leur fournir les fiches de candidature correspondant au modèle joint.

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance de tous les maîtres présents ou en congé de votre établissement. J'attire votre attention sur les dispositions qui vous ont été rappelées dans la circulaire n° 10-301 du 30 novembre 2015 relative à l'affichage des textes administratifs dans les locaux scolaires.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Paul-Eric PIERRE

Valérie CABUIL